



FIXATION TARIF REPAS DES AINES 2025

Le 20 Décembre 2024 à 10h00, à Florensac, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration dûment convoqués le 13 Décembre 2024, sous la présidence de Vincent GAUDY.

- Nombre de conseillers en exercice : 13
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de procurations : 0

Accusé de réception en préfecture
034-263400319-20241220-DEL_2024-015-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Présents :

MM. Vincent GAUDY – Claude ARNAL – Murielle LE GOFF – Marie-Rose PEDOUSSAUT – Michèle BRIO – Jean-Pierre CAVALIER – Marie GALAVIELLE - Michel FIGUERAS - Michel SALLES – Michèle PEYRONNET

Absents excusés :

Fabienne BENSIALI-SARAZI - Nathalie TEISSIER – Erika VIDAL

Secrétaire de Séance : Murielle LE GOFF

SYNTHÈSE

Considérant la délibération 2024-008 prise par le Conseil d'Administration du 19 Septembre 2024 qui fixe la date du repas des Aînés au Lundi 13 Janvier 2025 et les modalités de gratuité dudit événement et compte tenu du montant du devis établi par la société Florès'Sens le 26 septembre 2024 d'un montant de 40€ par personne, il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le prix du Repas des Aînés à 40€ pour les personnes de moins de 65 ans y inclus les accompagnants n'ayant pas atteint l'âge requis.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Détail des votes

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

- D'approuver le tarif fixé à 40€ comme présenté,
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait et délibéré à Florensac les jour, mois et an susdits,



Le Président
Vincent GAUDY